

## PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 10 juillet 2020

Le vendredi 10 juillet 2020, à 18h, le conseil municipal, convoqué le 3 juillet 2020, s'est réuni à la salle du Belvédère (ancien presbytère), en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric CAUL-FUTY, maire.

Étaient présents : 15 membres : Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Marc GUFFOND, Nathalie BRUNET-BALLESTO, Rémy BIZZOCCHI, Christian SCHEVENEMENT, Etienne BONNAZ, Pierre-Emmanuel CAVAREC, Marie ANCELIN, Manoël BODET, Alicia TUVERI, Rodolphe RENFER, Marie-Cécile AGUILANIU, Romain DEVILLERS, Marine EQUOY.

Absents excusés : 4 membres : Roger ROCH (pouvoir à Chantal CHAPON), Blandine SARRAZIN (pouvoir à Christian SCHEVENEMENT), Emilie MICARD (pouvoir à Marie ANCELIN), Magali PILLON (pouvoir à Manoël BODET).

Secrétaire de séance : Rémy BIZZOCCHI.

En début de séance, monsieur le maire indique qu'il retire de l'ordre du jour le point n°45 qui se rapporte à la modification des statuts du syndicat des alpages « Frachets, Cenise, Solaison ».

Monsieur le maire propose également d'ajouter un point à l'ordre du jour, le n°51, qui se rapporterait à une programmation de travaux sur le réseau d'eau potable. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet ajout.

DEL2020-44

### SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre du budget 2020, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes aux associations :

L'ECHO DU LAC BENIT	9000 €	LE TEMPS DE VIVRE	250 €
LES CORS DU MONT	150 €	ANCIENS COMBATTANTS AFN	350 €
AMICALE PARENTS ELEVES	1500 €	ACCORDS PERDUS (chorale)	200 €
ENTENTE SPORTIVE DU BARGY	1400 €	LA ROUE LIBRE	300 €
CLUB DE LOISIRS - Bibliothèque	1500 €	TOUT MON ART	100 €
CLUB DE LOISIRS – Maintenance logiciel et hotline	800 €	SECOURS EN MONTAGNE	100 €
COMITE D'ANIMATION	1400 €	JSP MARNAZ	100 €
PLAISIR DE LIRE	100 €	MONT SAX CINE	150 €

Le montant total des subventions octroyées s'élève à la somme de 17 400 €.

Blandine SARRAZIN, Marie ANCELIN et Marie-Cécile AGUILANIU, membres de bureaux d'associations, n'ont pas pris part au vote.

DEL2020-46

### REPRESENTANT COMMUNAL AU PLAN PASTORAL TERRITORIAL « FIER-ARAVIS »

Monsieur Etienne BONNAZ, conseiller municipal, rappelle que la commune de Mont-Saxonnex a adhéré au Plan Pastoral Territorial « Fier-Aravis » (PPT) par délibération en date du 25 février 2011. C'est la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) qui porte le plan pastoral pour le compte de 23 communes.

La gouvernance de ce PPT est assurée par un comité de pilotage composé notamment d'un représentant de chaque commune-membre et d'un suppléant.

Monsieur le maire propose de désigner comme membre M. Etienne BONNAZ, conseiller municipal, et lui-même en qualité de suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- M. Etienne BONNAZ, pour représenter la commune au sein du comité de pilotage du PPT « Fier-Aravis »,
- M. Frédéric CAUL-FUTY, en qualité de suppléant.

DEL2020-47

### **AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR LE DEPLACEMENT D'UN GRENIER**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à déposer, au nom de la commune, une déclaration préalable de travaux pour déplacer le grenier en bois situé à l'arrière de la mairie, et de l'installer à proximité du terrain de football.

DEL2020-48

### **ACHAT DE LA PARCELLE AB 539 AUX CONSORTS CALLIER**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acheter aux Consorts CALLIER la parcelle AB 539, d'une surface de 69 m<sup>2</sup>, située au lieu-dit « Carré Derrière », pour la somme de 1 380 € (soit 20 € le m<sup>2</sup>). Cet achat répond au plan d'alignement du secteur.

N°2020-49

### **CREATION D'UN ESPACE DIDACTIQUE AUTOUR DU GYPAETE BARBU**

Monsieur le maire informe que depuis le 19 mai 2015, la Communauté de Communes « Cluses, Arve et Montagnes » (2CCAM) porte un Contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles (ENS), outil opérationnel déclinant localement les 3 axes stratégiques du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles :

- 1) Préserver la nature et les paysages
- 2) Valoriser nature et paysages et accueillir les publics
- 3) Enrichir la connaissance sur la biodiversité et les paysages et la partager

Dans le cadre de son Contrat de territoire ENS, la 2CCAM dispose notamment d'une fiche action transversale relative à l'information, la sensibilisation et la réalisation d'animations sur la biodiversité à destination des différents publics du territoire. C'est d'ailleurs dans le cadre de cette fiche action qu'a été réalisé, en 2015 et par le bureau d'études ATEMIA, le plan de sensibilisation aux espaces naturels et à la biodiversité du territoire.

Parallèlement, le Schéma de développement touristique intercommunal a identifié le besoin de diversifier l'offre touristique du territoire, et notamment celle de ses 4 villages balcons (Le Reposoir, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses et Saint-Sigismond), en établissant un plan d'aménagement touristique mettant en valeur les diverses richesses patrimoniales de ces communes.

C'est du croisement de l'ensemble de ces études et réflexions qu'est né le projet de création d'un espace didactique autour du Gypaète barbu sur la commune de Mont-Saxonnex.

En effet, toute la partie Sud du territoire de la commune de Mont-Saxonnex s'inscrit au sein du site Natura 2000 du massif du Bargy. Ce dernier se caractérise par une grande variété d'habitats naturels remarquables, refuges pour de nombreuses espèces, dont l'emblématique Gypaète barbu qui a été réintroduit en 1987 sur le versant Sud du massif.

Le grand vautour y trouve un milieu favorable à son développement. Malgré tout, sa population est toujours considérée comme "gravement menacée d'extinction" dans les Alpes françaises selon les critères de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

Au-delà du fait que cette population représente un faible nombre d'individus réparti sur une aire restreinte, la présence de certaines activités anthropiques constitue un facteur de dérangement nuisible pour l'oiseau. Des actions de communication à destination des usagers du massif du Bargy sont d'ailleurs entreprises, afin de faire connaître l'espèce et les bonnes pratiques à respecter.

Le projet de création d'un espace didactique autour du Gypaète barbu trouve donc tout son sens sur ce territoire qui l'a vu renaître suite à la réussite de sa réintroduction. Conscientes de la chance d'abriter une espèce aussi rare et fragile, emblématique pour le territoire, suscitant l'intérêt et l'admiration d'une grande communauté d'acteurs, la 2CCAM et la commune de Mont-Saxonnex souhaitent la mettre en lumière en la portant à la connaissance du public et en sensibilisant celui-ci à la bonne conduite à respecter pour sa préservation. Véritable outil pédagogique, cet espace sera un lieu de centralisation de toutes les informations et communications relatives au gypaète. Il constituera également un réel support d'animation pour tous les acteurs locaux impliqués dans la préservation de l'espèce. La commune de Mont-Saxonnex possède par ailleurs la maîtrise foncière totale des terrains sur lesquels s'inscrit le projet.

Le montant du projet s'élève à 376 300 € HT (451 560 € TTC), répartis comme suit :

POSTES DEPENSES	DETAILS	PRIX UNITAIRE	QUANTITE	PRIX TOTAL HT	PRIX TOTAL TTC
Conception des contenus	Rédaction des contenus, illustrations, schémas, bandes sons, -traduction, conception décors, exécution graphique	Forfait	Forfait	25 000 €	30 000 €
Conception des 6 ateliers	Etude technique de conception des ateliers pour garantir leur faisabilité	Forfait	6	17 500 €	21 000 €
Maîtrise d'œuvre	Avec sous-traitant pour aménagements paysagers. CCTP / Sélection des entreprises / Suivi de chantier / Réception			34 800 €	41 760 €
<b>SOUS-TOTAL 1</b> Conception et accompagnement				77 300 €	92 760 €
Fabrication et pose du mobilier d'interprétation	Contenus des trappes, dispositif audio, panneaux d'accueil, mobilier POI, tables, chaises, transats	Forfait	Forfait	50 000 €	60 000 €
6 ateliers ludiques	Atelier 1 : Mystères de la réintroduction	7 000 €	1	7 000 €	8 400 €
	Atelier 2 : Un vrai parcours de combattant	3 000 €	1	3 000 €	3 600 €
	Atelier 3 : Transformè-toi en gypaète	9 000 €	1	9 000 €	10 800 €
	Atelier 4 : C'est l'heure du repas	16 000 €	1	16 000 €	19 200 €
	Atelier 5 : premier envol	13 500 €	1	13 500 €	16 200 €
	Atelier 6 : la cohabitation		1	60 000 €	72 000 €
	<b>TOTAL ATELIERS</b>			108 500 €	130 200 €
	Pergolas nid de Gypaète			38 000 €	45 600 €
	Installation et travaux préparatoires		1	11 500 €	13 800 €
	Cheminements piétons, gradins et scène			78 000 €	93 600 €
	<b>TOTAL AMENAGEMENTS</b>			127 500 €	153 000 €
Aménagement et transport statue	Installation, enrochement et transport			13 000 €	15 600 €
<b>SOUS-TOTAL 2 : Fabrication et pose</b>				299 000 €	358 800 €
<b>TOTAL</b>				<b>376 300</b>	<b>451 560</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de création d'un espace didactique autour du gypaète barbu sur la commune de Mont-Saxonnex,
- acte la maîtrise d'ouvrage du projet par la 2CCAM,
- confirme la maîtrise foncière de la commune de Mont-Saxonnex sur l'ensemble des parcelles concernées par le projet,
- approuve la mise à disposition de ces parcelles au profit de la 2CCAM pour la réalisation de ce projet,
- prend note de la demande de contribution financière de M. le président de la 2CCAM à l'attention du conseil départemental pour la réalisation de ce projet, au titre du contrat Espaces Naturels Sensibles porté par la 2CCAM.

N°2020-50

### **DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS AU COLLEGE ELECTORAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020**

Monsieur le maire indique que le conseil municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle que les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

En application du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés (Rodolphe RENFER et Christian SCHEVENEMENT) et les deux conseillers municipaux les plus jeunes (Marine EQUOY et Alicia TUVÉRI).

Avant l'ouverture du scrutin monsieur le maire constate qu'une seule liste a été déposée, en l'occurrence la liste de Mme Chantal CHAPON. Il est ensuite procédé au vote.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Effectif légal du conseil municipal :	19 membres
Nombre de votants :	19
Nombre de suffrages blancs :	0
Nombre de suffrages nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	19

La liste de Mme CHAPON recueille donc 19 voix.

Sont ainsi élus délégués : Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Rodolphe RENFER, Nathalie BRUNET-BALLESTO, Rémy BIZZOCCHI.

Sont élus suppléants : Magali PILLON, Christian SCHEVENEMENT, Blandine SARRAZIN.

N°2020-51

### **TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE AGENCE DE L'EAU : Plan Rebond Eau, Climat, Biodiversité**

Monsieur le maire expose que l'Agence de l'Eau « Rhône Méditerranée Corse » a lancé un plan exceptionnel d'aide financière, intitulé « Plan Rebond Eau, Climat, Biodiversité », d'une enveloppe de 180 millions d'euros, pour, entre autres, accompagner les collectivités territoriales et relancer les travaux se rapportant à l'eau et l'assainissement.

Des critères d'éligibilité exceptionnels pour une période très courte (2020/2021) ont été décidés afin de favoriser la mise en œuvre de travaux rapides.

Trois projets pourraient ainsi être déposés par la commune de Mont-Saxonnex dans le cadre de ce plan :

**1<sup>er</sup> projet : Travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable et des branchements sur le hameau « Sur le Cé - Les Schtroumpfs » :**

La commune de Mont-Saxonnex souhaite renouveler et renforcer la canalisation de distribution d'eau potable existante chemin des Plagnes, le long du collectif dit « Les Schtroumpfs » situé au lieu-dit « Sur Le Cé ». L'âge et le diamètre de la canalisation existante ne permettent plus d'assurer sécuritairement la distribution sur le secteur. Par ailleurs l'âge de cette conduite la rend sensible aux casses et aux fuites.

Il conviendrait donc de sécuriser et de renforcer ces canalisations, en coordination avec la Communauté de Communes « Cluses, Arve et Montagnes » (2CCAM) qui souhaite collecter les eaux usées des habitations de l'ensemble du secteur.

Le coût total de ce projet est estimé à 310 502 € HT, soit 372 602,40 € TTC.

**2<sup>ème</sup> projet : Renouvellement de la conduite principale et des branchements d'eau potable sur la route de Morsullaz :**

La commune de Mont-Saxonnex souhaite renouveler et renforcer un tronçon de la canalisation de distribution d'eau potable de la route de Morsullaz. Ce tronçon appartient à une des canalisations structurantes du réseau de distribution d'eau potable de la collectivité.

Il reste un des deux derniers tronçons à renouveler sur l'ensemble du linéaire de la conduite.

Cette conduite revêt un caractère particulier car elle constitue le seul maillage disponible pour l'alimentation du village en cas d'intervention ou de casse sur la colonne principale du Crézano. Elle est donc sécuritairement importante pour l'alimentation du village, mais également pour celui de Brison dont nous assurons la fourniture en eau.

Ces travaux se feraient en coordination avec la 2CCAM, qui souhaite poursuivre la collecte des eaux usées des habitations de la route de Morsullaz.

Le coût total du projet est estimé à 72 306 € HT, soit 86 767,20 € TTC.

**3<sup>ème</sup> projet : Renouvellement de la canalisation d'eau potable et des branchements sur la route des Jourdils :**

La commune de Mont-Saxonnex souhaite renouveler et renforcer la canalisation de distribution d'eau potable existante route des Jourdils, mettre en conformité la défense incendie extérieure et reprendre les branchements des abonnés jusqu'en limite de propriété.

Les conduites concernées par le projet sont âgées, fragiles et sous-dimensionnées. Il conviendrait ainsi de sécuriser et de renforcer ces canalisations pour répondre aux besoins actuels et futurs, aux exigences et à la nécessaire sécurité de l'alimentation en eau potable du secteur.

Les travaux seraient réalisés en coordination avec la 2CCAM qui souhaite construire la collecte des eaux usées des habitations de la route des Jourdils. L'objectif de réalisation de ces travaux sur le réseau de distribution d'eau potable est donc anticipé au regard d'une optimisation des coûts.

Le coût total du projet est estimé à 204 901 € HT, soit 245 881,20 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet de travaux de réseaux d'eau potable « Sur Le Cé - Les Schtroumpfs » évalué à 310 502 € HT,
- adopte le projet de travaux de réseaux d'eau potable « Route de Morsullaz », estimé à 72 306 € HT,
- adopte le projet de travaux de réseaux d'eau potable « Route des Jourdils », évalué à 204 901 € HT,
- indique que ces 3 opérations seront réalisées selon les principes de la « charte qualité nationale des réseaux d'eau potable », et que cela sera mentionné dans le dossier de consultation des entreprises,
- sollicite les aides de l'Agence de l'Eau et du Département pour la réalisation de ces opérations.